



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 28 juin 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

INSTRUCTION N° 506403/ARM/CCF

relative à l'organisation et aux attributions du commandement du combat futur.

Du 14 juin 2024

COMMANDEMENT DU COMBAT FUTUR :

Bureau coordination synthèse pilotage performance.

INSTRUCTION N° 506403/ARM/CCF relative à l'organisation et aux attributions du commandement du combat futur.

Du 14 juin 2024

NOR A R M T 2 4 0 1 0 2 2 J

Référence(s) :

- ≥ [Arrêté du 29 juin 2016 fixant les attributions de la section technique de l'armée de terre.](#)
- ≥ [Arrêté N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 22 mai 2024 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.](#)
- ≥ [Instruction N° 500182/ARM/EMAT/OGAS/BCS du 05 juin 2024 relative à l'organisation de l'état-major de l'armée de terre.](#)
- ≥ [Instruction N° 1750/ARM/EMAT/SCPS/BORG du 07 juin 2024 relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.](#)

Texte(s) abrogé(s) :

- ≥ [Instruction N° 506403/ARM/EMAT/PS/BAJ du 20 juin 2019 relative à l'organisation et aux attributions du centre de doctrine et d'enseignement du commandement.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [111.4](#).

Référence de publication :

1. RÔLE ET SUBORDINATION DU COMMANDEMENT DU COMBAT FUTUR.

Le commandement du combat futur (CCF) est un organisme de l'armée de terre placé sous l'autorité directe du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT).

Le CCF est responsable de la dynamisation de la transformation des capacités et de la cohérence de la transformation de la doctrine de l'armée de terre. À cet effet, le COMCCF assume les responsabilités de directeur des fonctions opérationnelles de l'armée de terre et tête de chaîne de la doctrine et du retour d'expérience (RETEX).

Acteur majeur de la pensée militaire terre et de la prospective, et contributeur de la pensée stratégique, le CCF éclaire l'armée de terre et anime les échanges avec les acteurs stratégiques du monde civil et militaire (centres de réflexion, universités, etc.).

Grand commandement de l'innovation, le CCF capte, conçoit, expérimente et met à disposition de l'armée de terre les innovations et doctrines associées, permettant de s'adapter aux combats futurs.

2. ORGANISATION DU COMMANDEMENT DU COMBAT FUTUR.

Le CCF est commandé par le général commandant du combat futur, membre du comité stratégique de l'armée de terre et des instances de commandement hautes de l'armée de terre, directeur des fonctions opérationnelles et référent innovation de l'armée de terre. Il est secondé dans sa mission par un général adjoint.

Le CCF est organisé en un état-major, quatre piliers (centre d'études stratégiques terre, section technique de l'armée de terre, laboratoire du combat futur, division développement des forces) et deux pôles (pôle rayonnement de l'armée de terre et pôle d'appui au commandement).

Pour assurer le fonctionnement général du CCF et notamment les synergies nécessaires entre les divisions et les pôles, le général commandant s'appuie sur un chef d'état-major.

3. ATTRIBUTIONS DES AUTORITÉS DU COMMANDEMENT DU COMBAT FUTUR.

3.1. Le général commandant le combat futur.

Au titre de la transformation de l'armée de terre, le général commandant le combat futur :

- garantit, en interaction avec l'ensemble des commandements et en lien étroit avec l'état-major de l'armée de terre (EMAT), la cohérence générale et doctrinale de la transformation des fonctions opérationnelles de l'armée de terre ;
- en dialogue avec l'EMAT, contribue aux travaux de réflexion stratégique et de prospective de l'armée de terre ainsi qu'à leur valorisation ;
- dirige, en tant qu'officier innovation, le processus de l'innovation au sein de l'armée de terre ; développe l'expérimentation au sein de l'armée de terre et favorise l'appropriation par les forces terrestres ;

- exerce la direction des fonctions opérationnelles et dispose à ce titre d'un lien fonctionnel avec l'ensemble des divisions études et prospective (DEP) de l'armée de terre ; il anime le processus « opérations futures » de l'armée de terre ; est responsable du forum « préparation de l'avenir » et propose les adaptations identifiées lors du comité directeur des fonctions opérationnelles ;
- anime la fonction « jeu de guerre » pour l'armée de terre ;
- assure l'expertise des domaines « Doctrine » et « RETEX » de l'armée de terre ; propose et fait valider le plan de charge doctrinal annuel par le CEMAT, lors du comité directeur des études opérationnelles (CODIROPS) ; approuve et promulgue les documents de doctrine de l'armée de terre (DFT) et approuve les documents de procédures (PFT) ou en demande l'approbation aux commandements de niveau divisionnaire. Il conserve néanmoins l'autorité de promulgation de tous les documents du corpus doctrinal, même préalablement approuvés par d'autres autorités ; garantit l'interopérabilité doctrinale en assurant l'interface avec les organismes interarmées et interministériels ; anime la fonction RETEX de l'armée de terre en étroite collaboration avec l'EMAT et les grands commandements ;
- exerce la responsabilité de tête de chaîne histoire militaire pour l'armée de terre ;
- coordonne son action avec l'officier général relations internationales de l'EMAT pour la mise en œuvre de son volet relations internationales.

3.2. Le général adjoint.

Il supplée le général commandant du combat futur dans toutes ses prérogatives au titre de la permanence du commandement.

3.3. L'officier chargé des relations extérieures de l'armée de terre.

L'officier chargé des relations extérieures de l'armée de terre (ORE) est chargé de planifier et conduire la stratégie de rayonnement de l'armée de terre. À ce titre il a autorité hiérarchique sur le pôle rayonnement et coordonne étroitement son action avec le service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA-terre), l'EMAT et le sous-chef d'état-major performance et soutiens est son référent au sein de l'EMAT. Il agit en lien direct avec le CEMAT et son chef de cabinet.

Il établit et entretient des échanges réguliers avec les membres du comité stratégique (COSTRAT), les commandants de zone terre et l'ensemble des officiers généraux 1^{ère} et 2^{ème} sections. Il entretient le réseau des interlocuteurs extérieurs à l'armée de terre dans les mondes politique, économique, associatif, de l'entreprise, de l'enseignement supérieur, de la recherche et autres relais d'opinion.

3.4. Le chef d'état-major.

Aux ordres du général commandant, le chef d'état-major organise le fonctionnement général du CCF et assure la coordination des travaux des différents pôles et divisions ainsi qu'avec les unités subordonnées et les autres grands commandements de l'armée de terre. Il est secondé par le chef de bureau « coordination - synthèse » qui assure au besoin la suppléance.

3.5. Les commandants de piliers et de pôles.

Placés à la tête de structures organisées dans une logique de continuum « éclairer » études stratégiques, « exprimer / acquérir / évaluer / innover / expérimenter » section technique de l'armée de terre (STAT) et laboratoire du combat futur et « exploiter » développement des forces, ils conduisent leurs missions respectives d'études, de développement capacitaire et doctrinal, de production, d'influence, en synergie interne et en coordination avec les commandements de l'armée de terre et l'EMAT.

3.6. Le Chef du pôle appui au commandement.

En charge du soutien général du CCF, hors STAT, il exerce la fonction de commandant de formation administrative excepté pour les deux formations administratives de la STAT.

4. MISSIONS DES ENTITÉS DU COMMANDEMENT DU COMBAT FUTUR.

4.1. Le centre d'études stratégiques terre (CES-T).

Le CES-T a pour mission d'éclairer la transformation du combat futur par le développement d'une pensée militaire influente, dynamique et innovante qui replace la guerre aéroterrestre au cœur de la réflexion. À travers une approche multidisciplinaire, en liaison avec un réseau renouvelé de partenaires, il propose des clefs de compréhension de la conflictualité moderne de 0 à 20 ans tout en en promouvant une cohérence d'ensemble au sein de l'armée de terre.

À ce titre, il :

- contribue à la demande aux études pilotées par l'EMAT visant à élaborer la stratégie de l'armée de terre ;
- assure la veille et l'analyse dans le domaine de la prospective en recherchant plus particulièrement les facteurs d'évolution dans l'emploi des forces terrestres ;
- pilote et conduit des études prospectives et des travaux de recherche au profit de la doctrine ;
- anime le travail d'un réseau d'experts et de chercheurs ;
- entretient des relations suivies avec le monde civil, notamment académique et des centres de réflexion.

4.2. Le laboratoire du combat futur (LCF).

En étroite collaboration avec la STAT et les autres divisions, il contribue à l'innovation et à l'expérimentation des capacités aéroterrestres de l'armée

de terre.

Conducteur de projets transverses, le laboratoire du combat futur s'appuie sur la force d'expertise du combat scorpion (FECS) et des unités des forces terrestres abonnées 5^{ème} régiment dragon (RD), centre d'entraînement aux actions en zone urbaine le 94^{ème} régiment d'infanterie (CENZUB-94^{ème} RI) et le 17^{ème} groupement d'artillerie (GA) pour mener les expérimentations requises par la transformation de l'armée de terre.

Il est référent dans le domaine du « jeu de guerre » pour l'armée de terre.

4.3. La division développement des forces (DDF).

En charge de l'exploitation de l'ensemble des travaux du CCF, la division des forces assure l'expertise de l'armée de terre dans les domaines Doctrine et RETEX, en communauté avec les DEP. À ce titre, elle anime le processus « Doctrine et RETEX ».

S'appuyant sur un bureau « fonctions opérationnelles », elle assure la cohérence d'ensemble du développement des fonctions opérationnelles de l'armée de terre et anime le processus « opérations futures ».

4.4. Le pôle d'appui au commandement (PAC).

En lien avec les différentes unités subordonnées, il assure le soutien général du CCF, adapté aux particularités de chaque site et organisme. Disposant d'une cellule dédiée, il garantit la diffusion et l'archivage des productions du CCF.

4.5. Le pôle rayonnement de l'armée de terre (PRAT).

Sous l'autorité de l'ORE et en lien permanent avec le cabinet du CEMAT et l'EMAT, le pôle rayonnement de l'armée de terre a pour mission de concevoir et piloter les actions de rayonnement, en appui de la stratégie générale de l'armée de terre. Ainsi, il :

- entretient et développe le réseau nécessaire à la promotion de l'image, de la spécificité, des besoins et des valeurs de l'armée de terre ;
- élabore et met en œuvre les outils de rayonnement ;
- fédère, guide et soutient l'action des différents échelons de commandement de l'armée de terre en matière de rayonnement (colloques, conférences, publications, relations avec les Think-tank, ou les universités, etc.) en appui des axes d'effort de l'armée de terre ;
- assure l'animation haute de la réserve citoyenne de l'armée de terre.

5. ORGANISMES DIRECTEMENT SUBORDONNES AU CCF.

La section technique de l'armée de terre.

Subordonnée organiquement au CCF à compter du 1^{er} août 2024, la STAT fait l'objet d'un arrêté et d'une instruction liés à ses prérogatives particulières et à son lien fonctionnel avec l'EMAT et la sous-chefferie plans-programmes (SCPP), notamment dans le cadre de la conduite des opérations d'armement.

6. TEXTES ABROGÉS.

L'instruction N° 506403/ARM/EMAT/PS/BAJ du 20 juin 2019 relative à l'organisation et aux attributions du centre de doctrine et d'enseignement du commandement est abrogée.

7. PUBLICATION.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,
commandant du combat futur de l'armée de terre,*

Bruno BARATZ.